

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 180.000.000 Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2018.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/07/2017 au 30/09/2017	Sept-18	Sept-17	Déc-17
Produits d'exploitation bancaire	135 453	104 626	388 348	306 262	420 949
Intérêts	103 073	75 883	281 287	211 521	296 529
Commissions en produits	13 807	129 210	43 428	39 710	54 858
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	18 573	15 813	63 633	55 031	69 562
Charges d'exploitation bancaire	57 990	40 660	159 243	114 206	152 404
Intérêts encourus	56 217	40 053	156 467	112 955	150 653
Commissions encourues	1 773	607	2 776	1 251	1 751
Produit Net Bancaire	77 463	63 966	229 105	192 056	268 545
Autres produits d'exploitation	121	121	304	460	1 177
Charges opératoires, dont :	22 790	19 469	72 947	61 049	84 050
Frais de personnel	15 714	14 695	51 279	47 162	66 140
Charges générales d'exploitation (*)	7 076	4 774	21 668	13 887	17 910
Structure du portefeuille au bilan			953 205	757 020	756 701
Portefeuille titres commercial			523 626	384 130	404 773
Portefeuille titres d'investissement			429 579	372 890	351 928
Encours net des crédits (1)			4 386 930	3 917 834	4 157 758
Encours des dépôts			3 775 644	3 348 597	3 450 091
Dépôts à vue			1 452 104	1 280 594	1 306 478
Dépôts d'épargne			1 220 418	1 050 269	1 103 856
Dépôts à terme			1 103 122	1 017 734	1 039 757
Emprunts et ressources spéciales au bilan			459 368	268 807	346 805
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			728 779	664 831	664 831

(1) L'encours des crédits fin septembre 2018 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{ème} TRIMESTRE 2018 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2018, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+12%**, passant de **3.917.834** mille dinars au 30/09/2017 à **4.386.930** mille dinars au 30/09/2018. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+12,8%** passant de **3.348.597** mille dinars au 30/09/2017 à **3.775.644** mille dinars au 30/09/2018. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+16,2%** et des dépôts à vue de **+13,4%** entre Septembre 2017 et Septembre 2018.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **+70,9%** passant de **268.807** mille dinars à la fin de Septembre 2017 à **459.368** mille dinars à fin de Septembre 2018 et ce suite aux nouveaux tirages effectués par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+26,8%** pour atteindre **388.348** mille dinars en Septembre 2018 contre **306.262** mille dinars à fin Septembre 2017. Cette progression concerne les intérêts **+33%**, les commissions **+9,4%** et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement **+15,6%**.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+39,4%** passant de **114.206** mille dinars à fin Septembre 2017 à **159.243** mille dinars à fin Septembre 2018. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2018 un montant de **229.105** mille dinars, contre **192.056** mille dinars à la fin du 3^{ème} trimestre 2017, soit une progression de **+19,3%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **19,5%** pour atteindre **72.947** mille dinars au 30/09/2018 contre **61.049** mille dinars au 30/09/2017. Elles sont décomposées comme suit :

- *Les charges du personnel pour un montant de **51.279** mille dinars, en augmentation **8,7%** par rapport à la même période de l'année dernière ;*
- *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **21.668** mille dinars en 2018 contre **13.887** mille dinars en 2017, soit une augmentation de **56%**. Ces charges tiennent compte d'une contribution prorataée au fonds de garantie des dépôts, au titre de l'exercice 2018.*